

Portail familles

TOUT DEVIENT PLUS SIMPLE !

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE / RESTAURATION / CENTRE DE LOISIRS /
VACANCES / ÉTUDE SURVEILLÉE

Inscrivez votre enfant...

C'est obligatoire !



Édito

En cette rentrée 2017, c'est une nouvelle organisation du temps scolaire qui vous est proposée.

Nous revenons aujourd'hui à l'organisation antérieure : une semaine de quatre jours, avec une coupure le mercredi. Grâce à la réactivité de tous, sa mise en place nous permettra d'assurer un accueil de qualité pour nos enfants.

Autre nouveauté, pour améliorer l'organisation et l'accueil des enfants, l'inscription devient obligatoire pour toutes les activités : accueils du matin et du soir, restauration, étude surveillée, mercredi et vacances scolaires. Pour vous aider, le Portail familles, espace qui vous est réservé sur le site internet de la Ville, s'est enrichi de nouvelles fonctionnalités.

Vous trouverez dans ce document toutes les informations utiles pour organiser votre semaine et celle de vos enfants.

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Charlotte BLANDIOT-FARIDE
Maire

Audrey MERET
*Adjointe au maire en charge de
l'enseignement et de la vie scolaire*

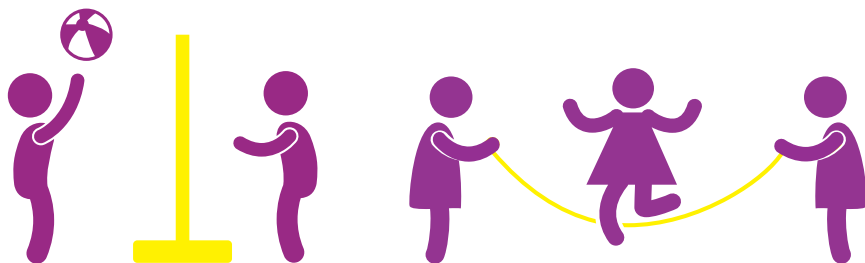
Naïma BOUADLA
*Adjointe au maire en charge de
l'enfance et des vacances*

Pourquoi s'inscrire ?

L'inscription aux activités permet de savoir exactement et à l'avance le nombre d'enfants qui seront présents le matin, le soir, le midi, le mercredi et pendant les vacances.

Ainsi nous pouvons prévoir et anticiper le nombre de personnels encadrants nécessaire, prévoir et anticiper le nombre de cars et de pique-niques pour les sorties, prévoir et anticiper le bon nombre de repas chaque jour à la cantine.

L'objectif est d'adapter au mieux les moyens humains et matériels mis en œuvre aux besoins des enfants que nous accueillons.



Votre enfant va aller à l'accueil périscolaire ? À la cantine scolaire ?
À l'étude ?

Vous devez obligatoirement l'inscrire.



Comment ?

Le plus simple : le Portail familles

➔ www.mitry-mory.fr



Le Portail familles est accessible depuis la page d'accueil du site internet de la Ville, rubrique *Mon compte citoyen*.

Pour chaque activité, vous pouvez :

- inscrire votre enfant à l'année s'il la fréquente de manière très régulière ;
- inscrire votre enfant ponctuellement, au jour le jour.

Sur le Portail familles, vous pouvez **modifier vos plannings jusqu'à 48h avant le début de l'activité.**

Vous avez déjà un compte ?

Rendez-vous sur la page d'accueil du Portail familles et cliquez sur : *Inscription aux activités.*

Vous avez perdu vos codes d'accès ?

Rendez-vous sur le Portail familles pour les récupérer et cliquez sur : *Renvoi des identifiants.*

Vous devrez alors saisir une adresse mail valide via la rubrique : *Modifier mes coordonnées téléphoniques et mon adresse électronique.*

Sur papier

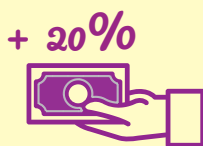
En demandant le bulletin d'inscription au responsable de l'équipe d'animation de votre école ou en le téléchargeant sur **mitry-mory.fr**.

Pour modifier votre planning, vous devez prévenir le service enfance et vacances 2 jours ouvrés avant le début de l'activité.



Attention !

- Si votre enfant vient au centre de loisirs sans être inscrit, vous paierez 20% plus cher



- Si votre enfant est inscrit mais qu'il ne vient pas au centre, vous devrez payer la journée ou la ½ journée, sauf en cas d'absence pour maladie.

Remboursement : vous avez 8 jours pour fournir le certificat médical de votre enfant au service enfance et vacances (81 rue Paul Vaillant-Couturier - 77290 Mitry-Mory).

Besoin d'aide ?

Vous avez des difficultés pour inscrire votre enfant ?

Vous pouvez obtenir plus d'informations :

- auprès du service enfance et vacances (01 64 27 59 71) et/ou du service enseignement (01 60 21 61 22).
- auprès de l'équipe d'animation de votre école.



Infos pratiques

Les accueils périscolaires lundi, mardi, jeudi et vendredi



Pour les enfants d'âge maternel

- Les accueils sont ouverts de 7h à 8h30 et de 16h30 à 19h

Pour les enfants d'âge élémentaire

- Les accueils sont ouverts de 7h à 8h30 et de 18h à 19h, après l'étude surveillée qui a lieu de 16h30 à 18h.

Le tarif forfaitaire mensuel pour l'étude surveillée est de 18,5 €, (goûter non fourni).

Les accueils de loisirs

Les enfants seront accueillis dans les écoles de leur quartier les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Les accueils sont ouverts de 7h à 19h avec 5 possibilités :

Heure d'arrivée	Heure de départ
Entre 7h et 9h15	Entre 17h et 19h
Entre 7h et 9h15	À 11h30
Entre 7h et 9h15	À 13h30
À 11h30	Entre 17h et 19h
À 13h30	Entre 17h et 19h

le quotient

Pour permettre au plus grand nombre de profiter des activités proposées par la Ville, les tarifs sont calculés au regard de votre quotient familial.

Pour en bénéficier, il est indispensable de procéder au calcul du quotient familial auprès du service enseignement ou de la Mairie annexe **avant le 30 septembre.**



Retrouvez
le simulateur
de quotient
sur mitry-mory.fr

Retrouvez toutes les informations
dont vous avez besoin...

L'école

La restauration

Les accueils périscolaires

Les accueils de loisirs

Les classes de découverte

Les séjours

...

...et réalisez encore plus de
démarches en ligne grâce au
Portail familles

